

DES HAUTS CANTONS À LA MER

LA CHASSE DANS L'HÉRAULT

Trimestriel - janvier 2023 - N°129 - 1,5€

FÉDÉRATION

Les travaux des commissions

BÉCASSE

10 ans d'application du PMA

INTERVIEW

Willy SCHRAEN
Président de
la FNC

CYNOPHILIE

Le calendrier des
brevets et concours
de meutes

PIÉGEAGE

Les ragondins sur
l'étang de l'Or

Revue trimestrielle de la
Fédération Départementale
des Chasseurs de l'Hérault

Parc d'activités La Peyrière
11, Rue Robert Schuman
CS 90010
34433 St-Jean-de-Védas-cedex
Tél : 04 67 42 41 55
Email : contact@fdc34.com

Représentant de l'Association
Directeur de la Publication :
Max ALLIES

Photo de couv. : Espace info

Publicité :
patricia.vlaeminck@fdc34.com

Impression :
Impact Imprimerie
5911, Route du Frouzet
34380 Saint-Martin-de-Londres

Commission paritaire :
0724 G 85520
ISSN : 0997-685 X
Dépôt légal à parution

Avec ce numéro :
-un encart armurerie SABATIER



Reproduction des photos
et des textes interdite

Editorial

Notre Fédération en ordre de marche pour débiter cette nouvelle année !

Avant de tourner la page de l'année écoulée, jetons un regard sur les derniers mois. Avec cet été caniculaire, nous nous attendions à une forte augmentation des dégâts de gibier aux cultures, particulièrement aux vignobles héraultais. Fort heureusement le pire a été évité !

Nous avons enregistré une baisse de 25% du nombre de dossiers d'indemnisation, par contre les dossiers ont été plus importants, comme nous le redoutions. Cela a eu pour conséquence une augmentation de 15% du montant des indemnisations.

Cette maîtrise des dégâts est à mettre à l'actif :

- de notre politique de prévention qui nous positionne parmi les départements qui font le plus d'efforts dans ce domaine,
- d'une équipe technique compétente, efficace et réactive,
- des élus mobilisés et disponibles,
- des responsables d'équipes et des chasseurs qui ont bien compris la situation et entendu nos appels.

Grâce à l'action de notre Président Willy Schraen, l'Etat a bien compris que les chasseurs ne pourraient pas supporter les fortes augmentations du prix des denrées. Ce sont donc 30 millions d'euros qui ont été octroyés aux chasseurs dans le cadre du plan de résilience pour compenser la différence des prix entre 2021 et 2022.

Cette disposition était particulièrement attendue par les départements céréaliers, dont les factures annuelles des dégâts s'élèvent à plusieurs millions d'euros. La FNC poursuit les négociations pour que la responsabilité de dégâts incombe aux chasseurs uniquement sur les territoires où la chasse est possible.

En effet, nous estimons que nous ne devons pas assumer cette responsabilité sur 30% du territoire où nous ne pouvons pas chasser. Notre département en est un parfait exemple, avec les réserves naturelles, les zones urbaines et périurbaines, les réserves ASPAS, les oppositions de conscience...

Depuis ces quelques mois, vos élus fédéraux n'ont pas ménagé leur peine, chacun à leur niveau en fonction de leurs différents engagements dans les diverses commissions. Nous devons également remercier les salariés de notre fédération qui nous accompagnent dans nos missions.

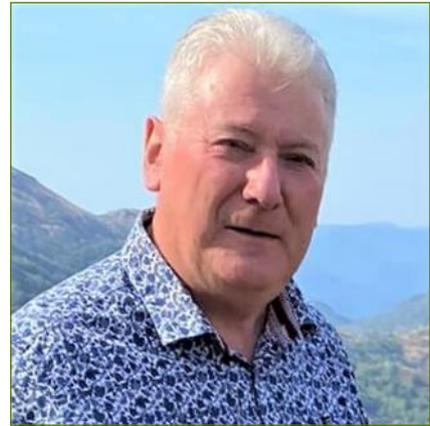
Dans le précédent bulletin nous avons largement abordé la question de la sécurité, le partage de l'espace et la cohabitation avec les autres usagers. Ces questions doivent rester nos priorités car elles constituent l'angle d'attaque de nos détracteurs, comme vous pourrez le constater dans le projet de loi déposé par le député EELV Charles FOURNIER. Espérons que cette PPL ne recueillera pas une majorité à l'assemblée nationale, car l'interdiction de la chasse les week-ends, jours fériés et vacances scolaires signerait l'arrêt de mort de la chasse dans notre pays.

NOUVEAU 

Suivez-nous ...
sur notre compte facebook
[https://www.facebook.com/
FederationChasseurs34/](https://www.facebook.com/FederationChasseurs34/)

Vous pouvez compter sur notre détermination pour combattre cette idéologie intégriste "hors sol". Nous avons à ce titre rencontré les parlementaires héraultais pour les sensibiliser sur cette question et nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

En ce début d'année 2023, comme nous nous étions engagés, nous accueillons une nouvelle salariée. Marie MOTTE a pris ses fonctions le 2 janvier, elle est chargée de la communication interne et externe et de la mise en œuvre des projets environnementaux. Nous souhaitons la bienvenue à cette nouvelle salariée.



Pour cette nouvelle année, nous avons également décidé de bousculer nos habitudes. Une cérémonie des vœux sera organisée, au cours de laquelle seront invitées les personnalités du département. Le changement le plus important sera la nouvelle formule proposée pour notre assemblée générale. Elle aura lieu cette année le vendredi 7 avril à 18h à Béziers au Théâtre Michel Galabru à Bayssan.

Nous remercions Kléber MESQUIDA, Président du Conseil Départemental, pour la mise à disposition de ce site exceptionnel. Certaines fédérations organisent depuis longtemps leurs Assemblées Générales en soirée, et cela semble convenir aux chasseurs. Pour nous, compte tenu de la prise en compte de nombreuses remarques sur notre ancienne formule, ce sera une première.

La saison de chasse n'est pas encore terminée pour certaines espèces. Aussi, j'insiste tout particulièrement sur la nécessité de maintenir la pression sur la chasse aux lapins dans les communes situées à l'est de Montpellier. La situation est très tendue avec les agriculteurs de ce secteur.

Concernant le sanglier, la chasse est possible jusqu'à fin mars. J'en appelle à votre bon sens pour maintenir une pression de chasse importante dans les secteurs du département où les populations très présentes. La situation à mi saison montre parfaitement les unités de gestion qui sont en tension. Est-il nécessaire de rappeler que la chasse en battue est le moyen le plus efficace pour réguler les populations de sangliers ? Je sais pouvoir compter sur vous et vous en remercie.

Pour cette nouvelle année je vous souhaite de vivre de grands bonheurs cynégétiques. Gardons à l'esprit que la chasse est un loisir, un moment de partage, de convivialité où se mêlent les générations, les classes sociales. Laissons de côté nos querelles, nos différences et profitons de ces moments qui nous remplissent de bons souvenirs.

Bonne année à toutes et tous.

Max ALLIES
Président de la FDC 34

“
BONNE
ANNÉE
2023
”

Le président

les membres du conseil d'administration
le directeur et le personnel de la fédération
vous présentent leurs meilleurs vœux

Vie fédérale

Commission Communication

La communication est un pilier majeur du programme fédéral que nous nous étions engagés à développer en interne et en externe. Nos équipes se sont mis au travail dès leur investiture.

En premier lieu, nous avons travaillé sur le renouvellement et le rafraîchissement de notre site internet, la dead line étant fixée à janvier 2023. Pour ce faire, nous avons lancé un appel d'offre entre des entreprises privées et la fédération régionale des chasseurs d'Occitanie. Cette dernière a remporté haut la main ce marché par le simple fait que l'opération financière sera nulle.

Ainsi, la totalité des fonctions actuelles de notre site internet seront reprises (formations, carnet de battue, plan de chasse, validation du permis de chasser, ...). La gestion du site internet sera réalisée en interne et les mises à jour interviendront immédiatement, contrairement à aujourd'hui où nous avons 1 mois de délais entre chaque parution.

Concernant la revue fédérale, l'agence de presse Espace Info s'est engagée à continuer sa réalisation jusqu'à l'embauche d'un chargé de communication au sein de la fédération.

C'est désormais chose faite. Nous avons recruté un personnel qui aura pour mission la gestion des projets "ECO-CONTRIBUTION" et "COMMUNICATION". Elle prendra ses fonctions le 2 janvier 2023 au siège à Saint Jean de Vedas. La Fédération est désormais sur les réseaux so-

ciaux depuis le mois de septembre 2022. Nous avons créé un compte FACEBOOK, afin de partager en temps réel des informations nationales, régionales et départementales pour nos adhérents.

Ce compte a pour but de communiquer sur des sujets bien précis, et non pas sur des recherches de chiens ou autres, comme nous l'ont déjà demandé plusieurs abonnés.

Actuellement le compte est géré par un administrateur, mais la nouvelle recrue en la charge.

Enfin la communication reste un sujet majeur auquel le conseil d'administration de la fédération attache beaucoup d'importance.

D'autres projets vont également être mis en place avec comme objectif de gagner en rapidité d'information auprès de tous nos chasseurs.

Adrien BONAFÉ

Vice-Président fédéral en charge de la Communication

Bienvenue à Marie MOTTE

Comme cela avait été mentionné lors des différentes réunions de juin et juillet dernier, la Fédération a recruté un nouveau personnel qui sera principalement chargé des montages et suivis de projets environnementaux et de la communication fédérale.

Diplômée d'un master en Ecologie et Biologie des Populations, Marie MOTTE apportera toute son expertise dans les projets environnementaux fédéraux et particulièrement dans les projets liés à l'éco-contribution. Elle assurera également la communication fédérale avec notamment l'animation de la page facebook, du site internet et le développement d'outils de communication tournés vers le grand public.

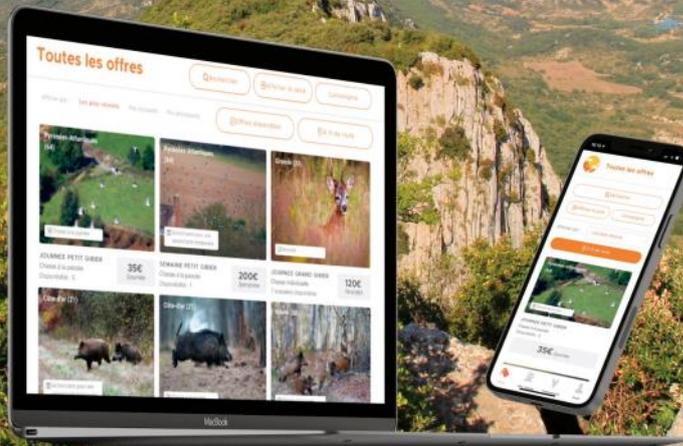




Votre Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault est désormais partenaire de la plateforme nationale d'offres de chasse.

WWW.COCAGNE.FR

Vous pouvez désormais vous réunir à travers cette place de rencontre unique pensée pour tous les chasseurs et présidents de territoire.



CÔTÉ CHASSEUR

-  Zéro marge sur les offres
-  Les Fédérations partenaires à vos côtés
-  + 5000 disponibilités en France
-  Disponibilités actualisées en temps réel
-  Accès illimité 4€/mois
Accès gratuit aux nouveaux permis

CÔTÉ PRÉSIDENT DE TERRITOIRE

-  Zéro marge sur le prix de vos offres
-  Une visibilité nationale de votre offre
-  Vos demandes de réservation arrivent par sms et par email
-  Choisissez vos chasseurs sur profil
-  Service 100% gratuit

En utilisant Cocagne, chasseurs et présidents de territoire(s) bénéficient désormais d'un service sur mesure.



Henri
Chasseur
★★★★★

Je chasse depuis plus de 10 ans et Cocagne m'a offert la possibilité de chasser dans des coins incroyables. Chasses vérifiées par les Fédérations, sans marge prises par le site, j'avoue que le concept est génial !

DÉPOSEZ VOTRE ANNONCE

En 1mn par téléphone au **05 35 65 55 55**
ou
Laissez vous guider depuis le site www.cocagne.fr



Bernard
Président de chasse (18)
★★★★★

J'ai pu avoir très rapidement des contacts directs avec les chasseurs et pouvoir choisir qui je souhaite accueillir. C'est très pratique et simple d'utilisation !

Vie fédérale

Commission Gibier d'Eau

Au programme de cette commission : médiation avec le Conservatoire de littoral et le Département, gestion de l'étang de Capestang et mesures de biosécurité consécutives au risque "modéré" d'influenza aviaire.

Présidée par Serge CHAPPERT de Valras-Plage, secondé par Bernard GANIBENC de Mauguio et Frédéric MONTEL de Villeneuve-lès-Maguelone, cette commission est assistée sur le plan technique par des personnels de la fédération dont les compétences sont reconnues par les présidents des sociétés de chasse de la frange littorale.

Les diverses médiations, avec le Conservatoire du littoral et le Département, se sont avérées constructives et cohérentes que ce soit à Portiragnes, Vias, Lansargues, Marsillargues, Sérignan, Valras-Plage, Vic-la-Gardiole et Villeneuve-lès-Maguelone.

Ouverture retardée sur l'étang de Capestang

La gestion de l'étang de Capestang, début août, en raison de l'assèchement d'une partie du plan d'eau et de nombreux cas de botulisme s'est avérée plus compliquée que prévu.

Malgré l'investissement de tous les acteurs concernés (fédération, sociétés de chasse locales, GIG, ASA, élus locaux...) et les demandes effectuées auprès des autorités, nous n'avons pu obtenir satisfaction et aucune rentrée d'eau ne nous a été accordée.

En revanche, les chasseurs plein de bon sens ont pris en compte la décision de retarder l'ouverture du 21 août à l'ouverture générale.

Enfin, après de nombreuses années le Document d'objectif pour cet étang a été signé le 14 octobre 2022. Une structure porteuse du DOCOB a été désignée, il s'agit de la ComCom Sud-Hérault.



Une convention avec les jeunes chasseurs

A noter que les 7 hectares de zone humide sur Capestang appartenant à la Fédération ont été confiés à l'Association des Jeunes Chasseurs de l'Hérault dans le cadre d'une convention pour la pratique de la chasse de nuit à partir des trois postes fixes déclarés.



Grippe aviaire et appelants

De nouveaux cas de grippe aviaire ont été détectés au niveau national et le niveau risque de négligeable est passé à modéré puis élevé, cela entraînant pour les chasseurs des restrictions, notamment pour le transports et l'utilisation des appelants (limité à 30 pour les détenteurs de catégorie I) sous réserve que nos canards soient identifiés à l'aide de bagues homologuées, être muni du récépissé de déclaration délivré par la fédération et appliquer les mesures de biosécurité, ce qui n'était pas possible il y a quelques années.

Gibier d'eau : quelques rappels de la réglementation

Obligations

Assurance + permis validé + carte d'association + carnet de hutte.

N.B. à chaque installation déclarée pour la chasse du gibier d'eau correspond un carnet de hutte. Celui-ci doit être à jour et présenté à toute réquisition.

Carnet d'appelants, récépissé de déclaration de poste fixe.

Armes autorisées

Fusils : superposé, juxtaposé, canardouze, semi-automatique (ne permettant pas le tir de plus de 3 cartouches).

Les dispositifs silencieux (à ne pas confondre avec le modérateur de son autorisé depuis 2018), les canardières et canonnettes sont interdits.

Munitions

Interdiction du plomb pour la chasse du gibier d'eau.

Depuis le 1^{er} Juin 2006, ne sont autorisées pour la chasse en zone humide que les cartouches de substitution (grenaille d'acier et autres).

Le plomb est rigoureusement interdit !

Dispositifs de visée

Autorisés

- * Lunettes à réticule lumineux fixées sur l'arme à feu. (arrêté ministériel du 1^{er} août 1986 modifié),
- * Télémètres, à condition qu'ils ne soient pas intégrés dans une lunette de visée,
- * Veilleurs de nuit : il s'agit d'un dispositif permettant de capter les sons extérieurs.
- * Appeaux et formes

Interdits

- * Appareils électriques reproduisant le cri des oiseaux,
 - * Bandes sonores reproduisant le cri des oiseaux
- (contravention de 5^{ème} classe - jusqu'à 1 500€ d'amende - saisie du matériel- ainsi que de l'arme).

Transport des armes

Une arme ne peut être transportée à bord d'un véhicule que déchargée et placée sous étui ou démontée.



Espèces de gibier

Voir arrêté ministériel du 26 juin 1987.

Modes de chasse

A la passée, à la botte, en battue, selon le règlement intérieur de l'ACM ou de la société de chasse concernée.

Chasse de nuit



On entend par "chasse de nuit" le fait de chasser au-delà de 2 heures après le coucher du soleil, et 2 heures avant son lever. Toutefois, la chasse de nuit est dorénavant autorisée pour la chasse du gibier d'eau à partir des installations qui ont été déclarées avant le 1^{er} janvier 2000 dans 27 départements dont le nôtre. C'est la loi du 30 juillet 2003 qui a légalisé la chasse de nuit en France. Auparavant il s'agissait d'une tolérance (Article L. 424-5 du code de l'environnement).

Ouverture/ fermeture

Voir arrêté ministériel.

En cas de vague de froid prolongée, le préfet peut suspendre la chasse pour une durée indéterminée.

Appellants

Toutes les espèces de canards de surface, canards plongeurs, oies ainsi que la foulque macroule sont autorisées à titre d'appellants (détention, transport, utilisation pour la chasse), sous réserve d'être nées et élevées en captivité. Canards du continent européen dont la chasse est autorisée : l'utilisation d'hybrides entre 2 espèces de canards dont la chasse est autorisée est légale. (Art 1 et 2 de l'A.M du 4/11/2003)

Déclaration

Elle doit être adressée chaque année à la fédération des chasseurs. (Art 3 de l'A.M du 4/11/2003)

Baguage

Les nouvelles dispositions réglementaires (baguages obligatoires, tenues d'un registre, traçabilité des oiseaux) sont apparues lors de la crise sanitaire de 2005, virus H5N1.

Serge CHAPPERT
Président de la Commission
Gibier d'eau

Synthèse nationale des prélèvements à la chasse de nuit

Le dernier rapport de la FNC en partenariat avec l'OFB concernant les prélèvements nationaux déclarés à partir des installations immatriculées pour la chasse de nuit, pour la saison 2020-2021 vient de paraître.

Au plan national, 8314 carnets avaient été distribués et 8289 carnets ont été retournés et analysés, soit un taux de retour de 99,7 %. Les 27 fédérations concernées, dont la nôtre, ont transmis leurs données de prélèvements d'anatidés et de rallidés.

Ce rapport fait ressortir une chute de 18,5% des prélèvements par rapport à la saison précédente, due à l'impact du COVID 19 et sa longue période de confinement. A noter que la sarcelle d'hiver constitue presque la moitié des prélèvements (48,3%).



Vie fédérale

Commission Grand Gibier

Dans l'Hérault, la chasse du sanglier se pratique essentiellement en battue. En 2022, ce sont 424 équipes qui sont constituées sur le terrain pour chasser le sanglier, mais également le chevreuil, le cerf et le mouflon pour celles qui sont titulaires d'un plan de chasse.

Pour la fédération, la maîtrise des populations de grand gibier, notamment du sanglier, est un "enjeu" primordial. A compter du 1^{er} juin, pour réduire les dommages agricoles dus au grand gibier, les tirs d'affût, la chasse à l'approche et la chasse en battue sont règlementairement autorisés. Avec 93% des prélèvements, la chasse en battue est incontestablement la clé de voûte de la régulation.

Le volet dégâts est à revoir

Le montant des indemnités des dégâts s'élève à 310 000 €, avant réduction pour la saison 2020/2021. Les chasseurs sont les seuls à prendre en charge ces dégâts, alors même que la chasse n'est pas ou peu pratiquée sur environ 30 % du territoire.

Saisi en janvier 2022 par la FNC, le Conseil Constitutionnel a confirmé le système actuel d'indemnisation des dégâts agricoles causés par le grand gibier. Néanmoins, des discussions sont engagées avec l'Etat, desquelles devraient découler des propositions financières d'accompagnement.

Notre fédération s'est particulièrement investie sur le volet prévention pour réduire les dégâts. Depuis 2012, elle a engagé 1 369 336 € en matériel de clôture. Malgré ce dispositif, la pression de chasse sur le département ne doit pas faiblir pour éviter l'explosion de la facture des dégâts.



Un budget "chien" de plus en plus lourd

L'été, les conditions atmosphériques n'incitent pas à chasser, notamment pour les chiens que les chasseurs se doivent de préserver.

Ces derniers peuvent, par passion, se dépenser sans compter et le danger du "coup de chaleur" peut leur être fatal.

C'est la raison pour laquelle la majorité des équipes ne chassent que le matin, autour des vignes.

Pour l'ensemble des équipes, le budget "chien" devient chaque année plus conséquent, eu égard à la période de chasse de plus en plus large (du 1^{er} juin au 31 mars), mais aussi en raison du désengagement des compagnies d'assurances pour couvrir les chiens.

Un questionnaire en préparation

La Fédération est bien consciente de ce problème qui, à terme, pourrait devenir un véritable frein pour les chasseurs.

Afin de bien mesurer ces enjeux financiers, un questionnaire sera envoyé en janvier 2023 à l'ensemble des équipes.

Un retour informatif sera fait lors des réunions de secteurs de 2023.

Une notice sécurité à destination des équipes

Année après année, le nombre d'accidents de chasse diminue. Preuve que les actions de formation portent leurs fruits. Mais ce n'est pas une raison pour relâcher notre attention dans ce domaine. Certains n'appliquent pas encore les gestes les plus élémentaires pour des tirs sécurisés. Régulièrement la Fédération est interpellée par des usagers pour des faits inacceptables (tir en direction des habitations, des routes). Les responsables de battues se doivent de sanctionner les adhérents irresponsables.

A noter que la Fédération dispose d'une commission "sécurité" qui peut prendre des sanctions à l'encontre des sociétés (ex : suspension du carnet de battues).

Dans le cadre de la sécurité, une notice sera adressée aux équipes de chasse portant sur le volet sécuritaire et administratif (assurance chef de battue, responsabilité en cas d'accident, postes au bord des routes, panneautage du périmètre chassé).

La sécurité à la chasse pour les chasseurs et les non chasseurs constitue un des axes prioritaires du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Les actes de malveillance à dénoncer

La fédération est régulièrement informée d'actes anti-chasse sur le territoire (miradors détruits, cabanes de chasse incendiées...). Il est important de signaler ces actes malveillants à l'encontre des chasseurs sur le site de la FNC, et de déposer une plainte pour dégradation de biens à la gendarmerie et informer le maire de la commune concernée.

Les réseaux sociaux

Dans le cadre de la communication, les chasseurs doivent prendre conscience que toutes les publications qu'ils postent sur les réseaux sociaux sont accessibles au grand public.

Malheureusement, l'égo (où la stupidité) de certains chasseurs est plus forte que tout : il faut "s'afficher" et montrer les trophées que l'on a prélevés. Et là, on tend le bâton pour se faire battre.

Pour nos détracteurs et les associations animalistes, ces photos sont du pain béni et se traduisent par : « *les chasseurs ne respectent rien* ».

Chasseresses, chasseurs, évitez ce genre de cliché, et soignez un tant soit peu vos mises en scène ! Par vos actes, c'est l'ensemble du monde cynégétique que vous mettez à mal. Le chasseur se doit d'être respectueux, responsable et gestionnaire.

Miradors détruits, sécurité en péril

Actes de vandalisme, délinquance ordinaire, appelez cela comme bon vous semble. Cependant, la destruction de biens cynégétiques et d'installations de sécurité sont devenues choses courantes dans nos campagnes.

A quoi sert un mirador à la chasse ? A effectuer un tir fichant ! Nous ne cesserons de l'expliquer et de l'écrire.

Ils sont installés afin d'offrir un maximum de sécurité aux chasseurs, mais aussi aux autres usagers de la nature.

Notamment pour éviter en plaine, dans les environnements péri-urbains ou à proximité des routes, de tirer un animal en tir rasant voire légèrement remontant. Ils ont prouvé leur utilité et leur efficacité depuis longtemps. De plus en plus de terri-



toires installent des miradors à des fins de sécurité pour les chasseurs et autres usagers de la nature.

Cependant, certains "zozos" anti-chasse ne trouvent rien de mieux que de détruire ces installations pourtant primordiales pour la sécurité de tous. Les personnes s'adonnant à de tels actes mettent en danger leur vie et la vie d'autrui.

Les extrémistes anti-chasse n'attendent qu'un dérapage de notre part pour jouer les martyrs de la cause et aller pleurnicher devant les caméras de médias complaisants. Ne leur donnons pas cette opportunité.

Il est, par contre indispensable que les autorités et la gendarmerie se saisissent de ces affaires de plus en plus fréquentes, et que des condamnations judiciaires soient prononcées.

Quand, dans un état de droit, la sécurité n'est plus assurée par les autorités légitimes, ces dernières courent le risque de voir croître une exaspération chez les citoyens respectueux de la loi.

Régine MATHIEU
Vice Présidente fédérale
en charge du Grand Gibier

Il est important de signaler la dégradation d'installations et les actes malveillants à l'encontre des chasseurs sur le site de la FNC :

<https://www.chasseurdefrance.com/pratiquer/signaler-un-acte-malveillant/>

Déposer une plainte pour dégradation de biens à la gendarmerie et informer le maire de la commune

Grand gibier

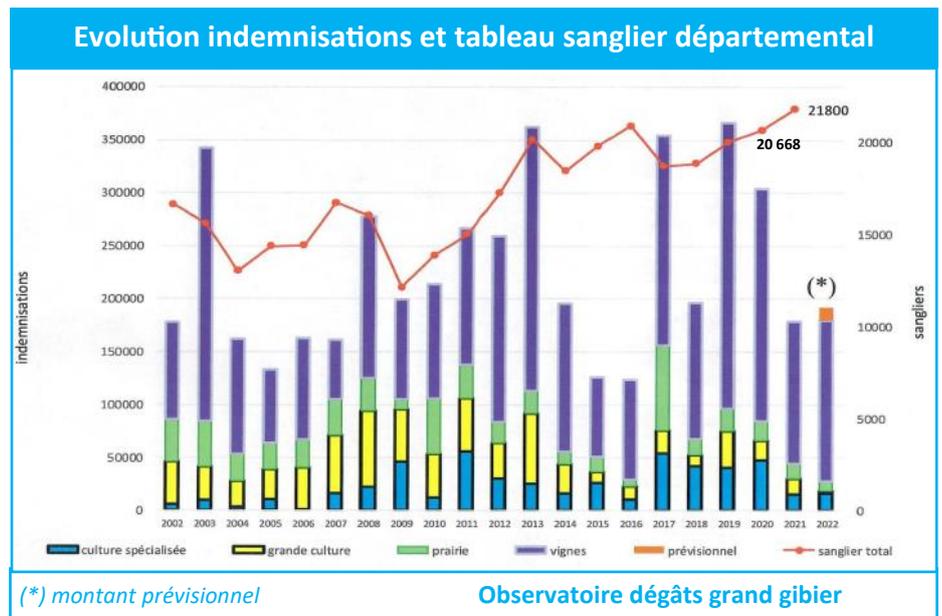
PRÉLÈVEMENTS ONGULÉS SAUVAGES 34 ET INDEMNISATION DES DÉGATS SAISON 2021-2022



Comme le montre l'histogramme ci-contre, on est passé de 20 668 sangliers prélevés lors de la saison 2020-2021 à 21 800 la saison dernière (2021-2022), soit une progression de +5,5%.

La bonne nouvelle c'est que dans le même temps, la facture d'indemnisation des dégâts est en baisse.

De 310 000 € pour la saison 2020-2021, on est passé à 179 000 € pour la saison 2021-2022.



**Plan de chasse
2021-2022**

Espèce	Attributions	réalisations
Cerf	341	114
Chevreuril	4349	3990
Mouflon	575	536

2022-2023 : le bilan sanglier à mi-saison

Ci-dessous les comparaisons entre 2021 et 2022 présentées lors de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) du 13 décembre 2022.

Bilan prélèvements sangliers en battue du 01/06 au 17/11 sur 271 équipes (64%)			
Années	Nombre de sorties	Nombre de chasseurs	Nombre de sangliers tués
2021	7200	121 156	6305
2022	6722	114 418	6441
Evolution	-7,1%	-5,9%	+2,1%
Chasse d'été en battue du 01/06 au 10/09	-1,9% (1500)	-2,9% (25000)	+1,8% (1300)

Bilan des indemnisations du 01/07 au 17/11
2021 : 156 981 € pour 173 dossiers
2022 : 179 845 € (*) pour 129 dossiers
Evolution : +15% (22 864 €)
(*) montant prévisionnel pour 2022 calculé à partir des barèmes 2021

PRÉLÈVEMENTS NATIONAUX ONGULÉS SAUVAGES SAISON 2021-2022



Cette année, les prélèvements de toutes les espèces de grand gibier sont en hausse. Ceux du cerf élaphe, du chevreuil, du sanglier et du daim atteignent des records jamais enregistrés. Ceux du chamois et de l'isard, bien qu'en légère hausse cette année, semblent se stabiliser par rapport aux années précédentes. Les prélèvements du cerf sika sont en très forte augmentation et rivalisent avec le record historique de 2011.

	Attributions	Prélèvements
Cerf	108 438	74 972
Chevreuil	753 056	602 866
Sanglier	/	842 802
Chamois	16 750	12 206
Isard	3 668	2 695
Mouflon	3 604	2 512
Daim	3 665	1 501
Cerf sika	/	181

Données issues du réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC

Rappelons que ces chiffres sont issus des données transmises par les interlocuteurs techniques des fédérations départementales des chasseurs. Dans certains départements, ils doivent parfois réaliser des extrapolations à partir de leur connaissance du terrain et des différents éléments administratifs et techniques de leur territoire.



Pour le cerf, avec une forte augmentation des réalisations (+ 7,3 %) par rapport à la saison précédente, les prélèvements approchent pour la première fois les 75 000 animaux.



Pour le chevreuil, les prélèvements de cette saison sont en augmentation (+ 3,7 %) et dépassent pour la première fois la barre des 600 000 animaux.



Pour le sanglier, avec une hausse de 5,2 % par rapport à la saison précédente, les prélèvements nationaux atteignent cette année un nouveau record historique.



Pour le chamois, les chiffres confirment que la baisse observée l'année dernière est bien à imputer à la tempête Alex, qui avait fortement réduit les possibilités de chasse dans des secteurs de présence très importants pour cette espèce. En effet, les prélèvements sont en forte hausse (+ 19,5 %) cette année, et retrouvent des valeurs proches de ceux des années antérieures.



Pour le mouflon, après trois années de diminution, les prélèvements sont de nouveau en hausse (+ 3,3 %) et dépassent légèrement les 2 500 animaux.



Pour l'isard, après deux années de baisse les prélèvements sont en hausse cette saison et seul un département enregistre une diminution par rapport à l'année dernière.



Pour le daim, cette année l'espèce est prélevée dans 48 départements et les prélèvements sont en augmentation pour la quatrième année consécutive.



Pour le cerf sika, cette année l'espèce est prélevée dans 9 départements. Les prélèvements augmentent très fortement (+ 50,4 %).

Vie fédérale

Commission Migrateurs

Un vent de renouveau souffle sur cette commission. Nicolas BALDARE et Sami LAGACHERIE animent cette commission "Migrateurs" pour y insuffler une dynamique et des idées nouvelles.

Ces deux jeunes chasseurs du conseil d'administration de la fédération ont en commun le culte de la Mordorée. Bien plus qu'une passion, la chasse de la Bécasse des bois est, pour ces deux-là, un art de vivre. C'est dans ce contexte philosophique qu'ils entendent animer avec ambition cette commission, qui a pour but de développer les partenariats d'étude des oiseaux migrateurs terrestres qui hivernent sur notre territoire. On ne parle pas seulement de la bécasse, mais également des palombes, des grives, etc.

Des études sont mises en place par des partenaires de la fédération comme l'ONF, l'OFB, le CNB etc. Cette commission a pour but de créer des liens entre partenaires et d'uniformiser les études

sur le département. *« On reste persuadé que la protection de notre passion passera par la démonstration de la bonne santé des populations d'oiseaux que nous chassons »* explique Nicolas BALDARE.

« Ce sont par les études que nous pourrons avoir les armes pour nous défendre face à nos détracteurs », renchérit Sami LAGACHERIE.

« Nous pensons que le meilleur écologiste de France est le chasseur sur le terrain qui fait remonter les informations afin qu'elles puissent être collectées en direction des organismes d'État. C'est pour cela que nous avons décidé cette année en collaboration avec le Club national des bécassiers de proposer à

tous les chasseurs de bécasse de participer à la récolte d'ailles, qui permet de faire une estimation de l'âge de la population de bécasses hivernant sur notre territoire ».

La Commission compte également grâce à ses techniciens se reconnecter au réseau bécasse et participer à la mise en place de balises sur des oiseaux capturés dans le département.

La commission aura pour but de communiquer sur les résultats de toutes ces études via les réseaux sociaux le site internet et la revue fédérale.

Nous souhaitons adresser à tous les chasseurs de l'Hérault, particulièrement aux chasseurs de petit gibier ainsi qu'à leurs compagnons de chasse, une excellente année cynégétique.

Soirée chien bécassier - Vendredi 27 janvier 2023

au siège de la fédération à Saint-Jean-de-Védas à 19 heures



Organisée par le Club National des Bécassiers
sur le mode Questions/Réponses

Les intervenants

- Francis MAUDET Dresseur Professionnel
- Gilles NÉGRON Club du Setter Anglais
- Patrice MONTOLIO Pointer Club
- Frédéric CLAPIER Club de l'Épagnéul Breton



A l'issue de la soirée casse-croute offert par le CNB 34

Inscription préalable obligatoire au 07 89 36 05 05 avant le 23 janvier



Bécasses



Pour quelles raisons collecter et lire les ailes ?

La lecture d'aile permet en premier lieu de calculer l'âge-ratio, participant ainsi au suivi de l'état de santé des populations bécassières. Le CNB a formé des lecteurs officiels. Ils reçoivent et lisent les ailes collectées sur toute la France. Une remise à niveau régulière est effectuée auprès de ces lecteurs. **Ils se soumettent à un examen afin que leurs lectures ne puissent être contestées.**

Le CNB approfondit les connaissances, en distinguant à travers les classes d'oiseaux (adultes et juvéniles), différentes catégories d'âge concernant les oiseaux adultes et l'évolution de la mue alaire.

Cette lecture affinée nous permet :

- de différencier une jeune d'une adulte et connaître l'âge-ratio,
- d'attribuer une cotation "CNB" (devenue internationale FANBPO),
- de calculer le Taux de Mue Suspendue (TMS),
- de mieux appréhender la réussite ou non de la reproduction, de son déroulement et des conditions météorologiques que les bécasses ont rencontrées.

Le CNB souhaite collecter et analyser un maximum d'ailes. **C'est la raison pour laquelle la Fédération des Chasseurs de l'Hérault souhaite s'associer à cette démarche afin que des bécassiers de l'Hérault, non adhérents au CNB,** puissent s'impliquer dans ce travail de récolte des ailes sur des bécasses prélevées durant la saison. Ainsi, vous pourrez vous associer aux adhérents du CNB de l'Hérault, pour participer à cette étude et en augmenter les résultats au niveau départemental et national.

Vous avez la possibilité de participer à la défense de cette chasse passionnante, en cette période difficile pour la chasse. En effet, la chasse de la Bécasse des bois doit être défendue sur tous les registres grâce à des dossiers scientifiques argumentés.

Pour tous renseignements, contacter Tanguy Lebrun

Fédération des Chasseurs de l'Hérault - tél : 04 67 15 64 43 ou 06 16 97 76 54

mail : tanguy.lebrun@fdc34.com

Il communiquera vos coordonnées postales au secrétaire du CNB qui vous enverra des enveloppes spécifiques pour l'envoi d'ailes accompagnées du protocole pour les faire sécher. Elles seront retournées à la Fédération où des membres du bureau du CNB34 passeront régulièrement les récupérer.

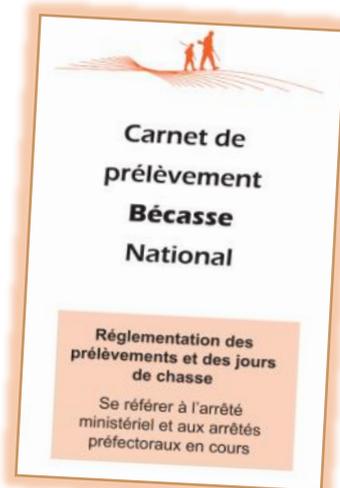
Vie fédérale

PMA Bécasse dans l'Hérault bilan de son application depuis 10 ans

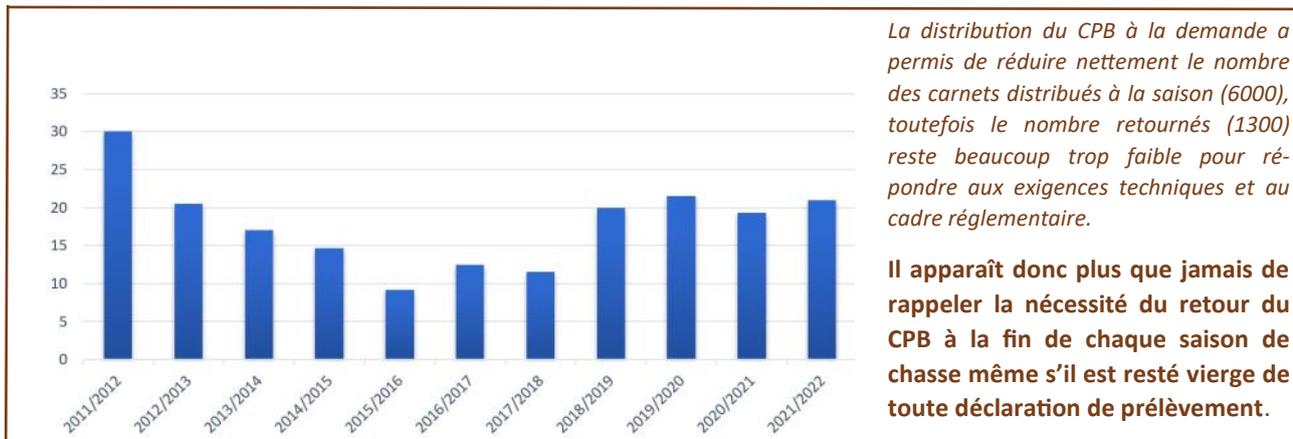
Le fort engouement des chasseurs pour la Bécasse des bois a conduit les responsables cynégétiques à mettre en place, au plan national, un outil de régulation des prélèvements : le Prélèvement Maximal Autorisé (PMA).

Pour les oiseaux migrateurs les outils de régulation des prélèvements rencontrent plusieurs difficultés. En effet, le niveau des effectifs hivernants reste délicat à estimer car dépendant à la fois du succès de la reproduction sur une zone géographique très étendue et des conditions météorologiques qui influencent la migration et la distribution spatiale en hiver. Enfin, le mode de chasse, se pratiquant plutôt de manière individuelle entraîne des difficultés de suivi en temps réel des prélèvements pour l'arrêter à un quota fixé à l'avance. Le PMA est

donc très vite apparu comme l'outil permettant d'adapter les prélèvements à l'état de conservation de la Bécasse des bois. Il a été instauré par arrêté ministériel au mois de mai 2011 et fixé à un maximum de 30 bécasses par chasseur et par saison de chasse sur toute la France. Dans l'Hérault, ce PMA est complété chaque saison par arrêté préfectoral à une limitation de 3 bécasses par jour et de 6 par semaine. Ainsi depuis la saison 2011/2012, chaque chasseur de bécasse héraultais dispose d'un carnet (CPB) unique



identifié en son nom propre qu'il doit retourner à la fin de la saison de chasse pour pouvoir y prétendre la saison suivante. Chaque bécasse prélevée doit, à l'endroit même de sa capture et avant tout transport, être marquée à l'aide d'une languette autocollante à la patte et simultanément annotée sur le carnet de prélèvement. Depuis la saison 2019/2020, ce carnet papier peut être fort utilement remplacé par un carnet numérique à partir de l'application pour smartphone CHASSADAPT disponible gratuitement en téléchargement (voir encadré). Les informations collectées sont saisies informatiquement par la FDC et transmises à la FNC et à l'OFB qui publie un bilan annuel. Lors de la mise en place du CPB en 2011/2012, le taux de retour (nombre de carnets retournés à la FDC / nombre de carnets distribués) moyen au niveau national s'était établi à environ 50 %.



La distribution du CPB à la demande a permis de réduire nettement le nombre des carnets distribués à la saison (6000), toutefois le nombre retournés (1300) reste beaucoup trop faible pour répondre aux exigences techniques et au cadre réglementaire.

Il apparaît donc plus que jamais de rappeler la nécessité du retour du CPB à la fin de chaque saison de chasse même s'il est resté vierge de toute déclaration de prélèvement.

Evolution par saison de chasse du pourcentage de CPB retourné à la FDC 34

La fiabilité des estimations des prélèvements totaux est directement liée à ce taux de retour. L'hypothèse émise étant que le tableau moyen réalisé par le chasseur n'ayant pas retourné son carnet est identique à celui qui l'a retourné et ainsi d'extrapoler les résultats à l'ensemble des chasseurs. Or, l'expérience acquise par des enquêtes complémentaires montre que le prélèvement des chasseurs n'ayant pas retourné leurs carnets est beaucoup plus faible. Il est ainsi considéré qu'un taux de retour inférieur à 80% ne permettrait pas d'avoir une estimation suffisamment fiable par extrapolation.

Le taux de retour des carnets par les chasseurs héraultais a été le plus important au cours de la première saison de sa mise en place (30%) avec plus de 6 500 carnets retournés (21 800 distribués). Toutefois, il était déjà bien inférieur à la moyenne nationale (50%).

La crainte de voir une application stricte de l'Arrêté ministériel avec la non distribution du CPB la saison suivante pour chaque chasseur ne l'ayant pas retourné semble avoir eue une véritable influence...

La distribution d'un carnet par chasseur initialement prévue pour cette première saison a été

reconduite les saisons suivantes. L'objectif était de ne pas mettre les chasseurs "généralistes" prélevant une bécasse à "l'occasion" hors la loi sans CPB et de favoriser le retour des carnets par la pédagogie.

Force est de constater que cette formule fut peu concluante avec un taux de retour diminuant à 10% jusqu'à la saison 2017/2018. Depuis la saison 2018/2019, la distribution du CPB à la demande a permis de doubler le taux de retour (20%), mais ce dernier reste bien en deçà des 80% nécessaires à une estimation juste des prélèvements à l'échelle départementale.

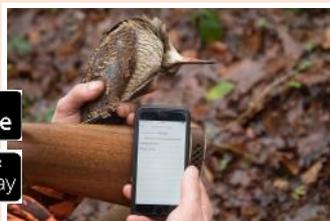
LES DISPOSITIONS NUMÉRIQUES

CHASSADAPT : une application pour déclarer vos prélèvements !

L'application utilisable sur smartphone ou tablette est un outil mis gratuitement à la disposition des chasseurs pour la gestion adaptative des espèces soumises à un quota de prélèvement ou un PMA. Elle a été conçue pour que tous les chasseurs puissent enregistrer leurs prélèvements en temps réel, même sans réseau Internet et suivre son historique de prélèvement.

Comment procéder ?

C'est très simple, en téléchargeant dans l'Apple store ou Googleplay l'application Chassadapt.



La saisie en ligne

depuis votre Espace adhérent

Depuis le site Internet de la FDC 34 (www.fdc34.com) connectez-vous à votre compte en cliquant sur le bouton Espace Adhérents. Compléter vos informations pour vous connecter (Login : 14 chiffres de votre validation ; Mot de passe : votre date de naissance). Cliquez sur l'icône Carnet Bécasse et saisissez le retour de votre carnet et vos prélèvements.

Vie fédérale

Commission Petit Gibier

Conformément aux orientations du nouveau conseil d'administration de la fédération, le groupe "Aménagement du territoire et gestion du petit gibier sédentaire" a débuté ses réflexions en associant des sociétés de chasse déjà actives sur leur territoire.

Ont été associés à ces travaux :

- Bernard BELLIORE et Michel VIVIANI du Saint Hubert Club de Vias
 - Olivier DURAND Domaine la Triballe, Association de chasse de Guzargues
 - Christian FERRIER de l'Association de chasse de Montpeyroux
 - Gérard SOUCHE de l'Association de chasse de Buzignargues
- Deux réunions de travail ont eu lieu en présence de Max ALLIES, d'Adrien BONAFÉ et d'Eric CLERGUE (Président de la commission).



Plusieurs administrateurs fédéraux étaient présents, démontrant l'intérêt que la fédération porte au développement du petit gibier.

Révision des conventions et du catalogue "Aménagements"

Convention perdrix rouge

Le financement sera plus important sur l'aménagement du territoire des associations en convention. La Fédération prendra en charge financièrement :

- Une majoration de 50 % en points du débroussaillage et des cultures faunistiques ;
- 50% en points de la facture de gibier de repeuplement issu d'élevage répondant à la charte, ou 300 points si aucun lâcher (uniquement des oiseaux sauvages) ;
- Financement de 50 % des factures acquittées avec un plafond de 90€ pour une cage de pré-lâcher de 9 m2 minimum. Cinq par an maximum.

Les oiseaux seront considérés de repeuplement jusqu'au 31 Aout.

Convention faisan niveau 1

Ce projet de convention est basé sur l'interdiction du tir de la poule faisane. L'aide financière sera la suivante :

- 50 % maxi de la facture en points d'oiseaux de repeuplement lâchés entre le 15/07 et le 15/08 ;
- 50 % des factures acquittées avec

un plafond de 90 € pour une cage de pré-lâcher de 15 m2 minimum. Cinq par an maximum.

Convention faisan niveau 2

Le projet de convention de niveau 2 est basé sur l'interdiction du tir du faisan sur 3 années minimum (oiseaux d'origine sauvage issus de l'élevage de l'OFB). L'aide financière sera la suivante :

- 50 % maximum de la facture en points d'oiseaux de repeuplement lâchés entre le 15/07 et le 15/08 ;
- 50 % des factures acquittées avec un plafond de 120 € pour une cage de pré-lâcher de 15 m2 minimum. Cinq par an maximum.

Les signataires des conventions faisans et perdrix devront obligatoirement utiliser des parcs de pré-lâchers ou des volières anglaises. Les oiseaux de repeuplement proviendront des éleveurs signataires de la charte.

Les associations signataires d'une convention "Petit Gibier" bénéficieront également d'une majoration financière sur les conventions avec les gardes particuliers.

Eric CLERGUE

Président Commission Petit Gibier

Catalogue Aménagements 2023-2024

Les principales mesures actées sont les suivantes :
Comptage nocturne de lagomorphes : 150 points la 1^{ère} année, 80 points les années suivantes,

Fermeture anticipée, limitation à 3 jours de chasse et PMA seront majorées en points,

Le financement de l'ouverture retardée du lièvre ainsi que les 10 % des factures acquittées avant le 15 août sont supprimées (l'aide se fera via la convention perdrix).

Nous remercions vivement les personnes extérieures pour leur implication dans cette commission.

Pour les prochaines commissions, cette méthodologie de travail sera maintenue et permettra d'avoir des ambassadeurs dans nos sociétés de chasse pour développer le petit gibier.

La réussite nécessite une équipe motivée au sein de chaque association.

Lapins purs sauvages de reprise Espagne

Bernard Martin

E-mail : bernardmartin30@orange.fr

Tél : 06.22.59.12.47

N° opérateur : 30 2003 01
Certificat de capacité A et B
N°F72-117-40-115 - N° agrément DDAF 30241



DÉBOURRAGE - PENSION
DRESSAGE DE CHIENS D'ARRÊTS

Francis MAUDET

34 700 LODÈVE

7 x
Champion du Monde

12 x
Champion d'Europe

23 x
Vainqueur de la
Coupe de France


francis.maudet@icloud.com


06 82 79 80 29



ARMURERIE DU STAND DE POUSSAN



Un nouveau concept mis en place depuis 2015

Les prestations de qualité, les connaissances techniques affirmées,
Les conseils avisés d'un armurier professionnel

Stephan BOYER

Des délais courts

Réparations de tous fusils, mises en conformité de vos armes (gratuit pour l'achat d'une arme)
Ventes, montages, réglages optiques toutes marques
Préréglage de vos carabines par laser, réglage par le professionnel ou le Tireur accompagné.
Fabrication et adaptation des crosses sur mesure.
Gamme la plus large d'armes de chasse neuves et occasion : fusils, express, carabines à verrou et semi-automatiques.

Vous pouvez essayer les fusils sur le Stand avant achat

Carabines : Blaser, Sauer, Winchester, Sabatti, Baldini, Tikka ...

Agent : Pierre Artisan Optiques toutes marques

Choix très complet des grandes marques de munitions pour la chasse des petits et grands gibiers : cartouches et balles

Marques cartouches : RIO, Mary Arm, Tunet, Clever ... notamment, - Balles : toutes marques

Dorénavant : Grand choix de vêtements de chasse - Chaussures de chasse

**Notre stand accueille toutes les épreuves du permis de chasser pour le département de l'Hérault
Initiation et perfectionnement au Tir de Chasse sur le Stand de Tir avec moniteur (sur demande)**

Tél : 04 67 53 78 51 - 04 67 78 25 33 Mail : standpoussan@orange.fr

Rencontres

Après la corrida, c'est au tour de la chasse

Dans le nouveau contexte politique consécutif aux dernières élections législatives, avec notamment plus de 20 députés "verts", nos traditions sont attaquées. Hier c'était la corrida, demain ce sera la chasse.

Le député d'Indre et Loire Charles FOURNIER (EELV) vient de déposer une proposition de loi visant à abolir la pratique de la chasse les week-ends, jours fériés et pendant les vacances scolaires.

Ce texte veut aussi mettre fin à la chasse à courre et aux chasses traditionnelles.

Cette PPL reprend les propositions faites pendant la campagne électorale des élections législatives des députés "hors sol". Elle est soutenue par 20 députés parmi lesquels Sandrine ROUSSEAU et Julien BAYOU mais, il faut le souligner, par aucun parlementaire de notre département.

Comme l'indique notre président national Willy Schraen « *Ce qui est presque rassurant avec l'écologie politique, c'est que le pire est toujours certain !* »

La Fédération nationale nous avait demandé, dès l'élection des nouveaux députés, de les rencontrer afin d'évoquer leur positionnement sur la chasse.

Dès cet été nous avons donc sollicité les parlementaires de notre département. Nous devons les remercier pour leur disponibilité et leur écoute.

Les échanges ont été constructifs et nous avons eu le sentiment que nous pouvions compter majoritairement sur leur soutien. Bien évidemment nous vous remercions compte du positionnement de chacun d'eux sur cette proposition de loi.



BULLETIN D'ABONNEMENT

à découper ou à photocopier et à retourner accompagné de votre règlement à :

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Parc d'Activités La Peyrière - 11, rue Robert Schuman - CS 90010 - 34433 St-Jean-de-Védas cedex

Je m'abonne à la revue trimestrielle "Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault"
pour 1 an soit 4 numéros au prix de 4 €

Je joins mon règlement à l'ordre de : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault : chèque bancaire chèque postal mandat

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Signature

Nos lecteurs sont priés de signaler tout changement d'adresse à notre siège social pour mise à jour de notre fichier

Willy Schraen : « On est les premiers pris pour cible »

Alors que le gouvernement présentera bientôt une “feuille de route” pour mieux sécuriser la chasse, les débats sur cette pratique sont relancés. Le président de la Fédération nationale des chasseurs a publié la tribune ci-dessous dans le JDD du 30 octobre 2022.

Et si la chasse était la première d’une longue liste d’activités jugées amoraux par des idéologues qui, dans une société en souffrance, sacralisent l’animal et idéalisent la nature ?

Dans notre pays, la fracture territoriale est abyssale, et les néoruraux veulent, en réalité, la ville dans nos campagnes. Ils ne supportent pas nos traditions rurales qu’ils sont pourtant eux-mêmes venus chercher !

On est très loin du bon sens paysan, et c’est toute la différence entre une nature idéalisée et la vérité violente de celle-ci.

Ceux qui ne connaissent pas vraiment la nature ont d’elle une vision idyllique où la mort n’existe pas. C’est la cristallisation décrite par Stendhal lorsque la personne aimée est idéalisée.

Comme il ne passe pas un jour sans que les médias nous annoncent un futur apocalyptique à force de prévisions alarmistes, il est tentant de se rassurer en projetant sur notre réalité imparfaite le monde d’avant. Alors que l’homme a façonné la nature depuis des siècles, les activistes radicaux veulent le sortir de son biotope !

Les excès du monde “moderne” ne justifient pas qu’on passe à l’excès inverse, un monde totalement sacralisé. Dans l’histoire, ces périodes de basculement violent ont toujours amené leur cortège de désillusions, de précarité et de pauvreté.

Dans cette société en perte de repères, cette nouvelle morale se substitue au progrès, peut-être aussi parce que la religion n’est plus une valeur refuge. Dans ma jeunesse, on se mobilisait pour défendre l’accès au progrès comme condition de l’émancipation des hommes.

Aujourd’hui, l’écologie, au nom d’une morale verte, humanise l’animal et culpabilise l’homme par un acte de contrition médiatique permanent. Cette dérive est antisociale par excellence. C’est cocasse de voir l’extrême gauche se draper dans cette nouvelle moralité, en reléguant froidement la lutte des classes au placard.

La culpabilisation des Français vis-à-vis de leur empreinte environnementale est devenue un sport



Willy Schraen : « ceux qui ne connaissent pas vraiment la nature ont d’elle une vision idyllique où la mort n’existe pas ».

national. Il y a cinquante ans, on n’avait pas de pétrole mais on avait des idées ! Aujourd’hui, c’est chauffage à 19 degrés, col roulé et rationnement de l’électricité. Au pays des Lumières, on préfère le noir à l’espoir !

Alors que la morale écolo-animaliste tient de plus en plus lieu de justice, les activistes les plus extrémistes n’ont plus d’états d’âme, en s’affranchissant des lois et en menaçant l’intégrité des biens et des personnes qui ne pensent pas comme eux.

Dans ce contexte, les chasseurs sont les premiers pris pour cible car nous incarnons le “mal” absolu pour cette idéologie moralisatrice. Pourtant, la chasse, c’est aussi la tradition, la transmission, le partage, la convivialité, mais surtout la pratique du bonheur à l’état pur !

Le “vivre-ensemble”, c’est-à-dire reconnaître à l’autre une existence, est menacé par une poignée d’individus. Il est toujours plus facile d’interdire que de réfléchir quand le cadre s’effrite, et c’est pourquoi la radicalité finit par remplacer la raison. Des misanthropes, dont le plus célèbre est celui de Molière, on en a toujours connu. Aujourd’hui, on sait qu’ils sont vêtus de vert et que, en plus de ne pas aimer le genre humain, ils considèrent les animaux comme leurs égaux ! Triste France.

Permis

Formation au permis de chasser un nouvel outil pédagogique en ligne

En faisant du permis de chasser un examen national, les responsables de la chasse française et le législateur ont voulu souligner que la chasse, patrimoine culturel, demande une initiation, une éducation et une formation.

Le chasseur est un acteur majeur de la protection de l'environnement qui participe pleinement à la préservation des milieux naturels et de la faune sauvage, ce qui lui donne des responsabilités et des devoirs : de connaissance, de respect et de gestion durable.

Pour réviser son permis, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) proposait déjà un service en ligne de préparation aux questions théoriques : des quiz et des examens blancs gratuitement mis à disposition.

Aujourd'hui, la FNC va encore plus loin et offre aux futurs chasseurs la possibilité de suivre l'intégralité de cette formation en vidéo, de chez eux.

Un simple clic sur l'image thématique permet d'accéder à toutes les vidéos pédagogiques de cette série.

La première partie de la formation vidéo en ligne est consacrée à la connaissance de la chasse : organisation, législation, armes, munitions, sécurité, chiens, modes de chasse et comportement du chasseur.

La seconde partie traite de la connaissance des espèces. Le postulant au permis saura alors les identifier, connaîtra leur biologie, leur comportement et apprendra facilement les règles de gestion.



Voici le lien pour suivre cette nouvelle formation en ligne :

https://www.chasseurdefrance.com/reviser-son-permis/?fbclid=IwAR1U5Yqrc6MgkwmjeddXaIL7PjMviVbldMjzH5GKAK2nEkWx_MNBicCKcJ0

Inscription à l'examen du permis de chasser : un nouveau processus

A partir du 9 janvier 2023, vous devrez vous connecter sur le lien <https://permischasser.ofb.fr/>
Les démarches à effectuer sont les suivantes :

Compléter le Cerfa, faire le règlement en ligne par carte bleue ou virement, imprimer le document et l'envoyer à la FDC34 à Saint-Jean-de-Védas avec les pièces demandées.

Si votre dossier est complet, vous recevrez par mail les convocations aux différentes formations et examens

Chasseurs, soyez exemplaires, faites du covoiturage !



Dans l'Hérault il existe actuellement 22 aires de covoiturage et une dizaine supplémentaire est à l'étude.

Le Département investit massivement dans ces infrastructures sur l'ensemble du territoire afin d'encourager l'écomobilité puisque la voiture reste le principal moyen de déplacement héraultais (95%). Les chasseurs se déplacent fréquemment pour exercer leur passion et certains n'hésitent pas à faire de nombreux kilomètres (de Montpellier aux Hauts-Cantons ou jusqu'au Gangeois par exemple).

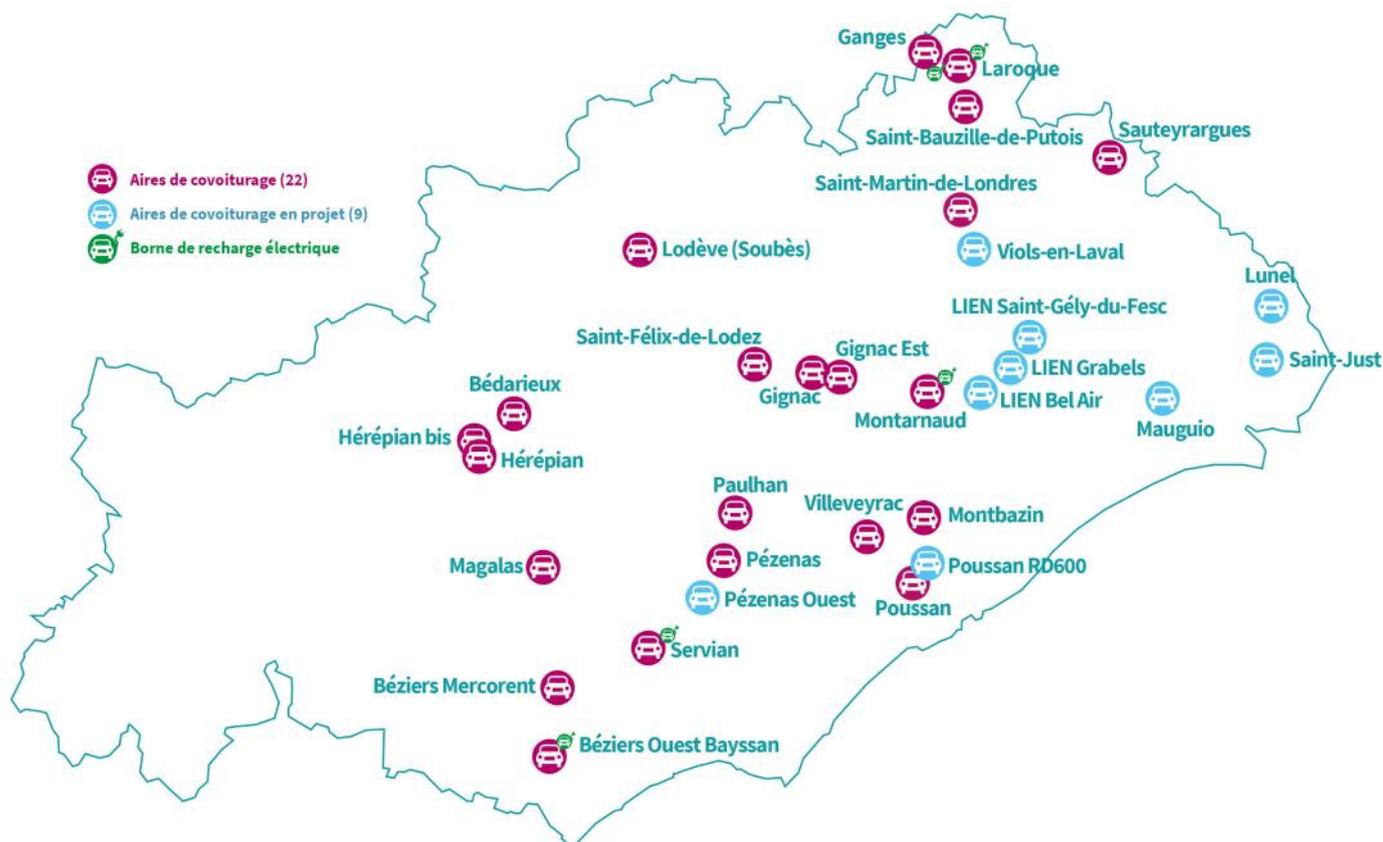
Nous vous invitons à vous organiser quand cela est possible pour être regroupés lors de vos déplacements et à utiliser les aires prévues à cet effet.

Lors de vos chasses, pensez également, quand cela est possible, à vous regrouper dans les véhicules.

En effet, il arrive très fréquemment de voir des chasseurs postés sur la même ligne qui sont venus chacun avec leur voiture alors qu'un ou deux véhicules auraient été suffisants pour transporter tout le monde.

Pensez qu'à ce jour, le défilé des 4x4 ne donne pas une bonne image du loisir cynégétique.

Au-delà de l'intérêt économique, vous ferez également un geste pour la diminution des gaz à effet de serre !



Régulation

Le piégeage des ragondins et rats musqués sur le pourtour de l'Étang de l'Or

Depuis 2012, une convention entre notre fédération et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO) mobilise un réseau de volontaires pour piéger ces rongeurs qui se multiplient et font des dégâts sur les berges.

Depuis le début de ce partenariat, 12 500 ragondins et rats musqués ont été capturés. Coût de ces opérations de piégeage : 12 000 € par an pour l'achat du matériel de piégeage (tenues, gants, bottes, waders, sacs de contention, gel hydro alcoolique, cages à double entrée...) et une rémunération de 5 € par ragondin et rat musqué capturés.

Des opérations de régulation indispensables

La 11^{ème} édition a été officiellement lancée au début du mois d'octobre dernier, à la maison de la Chasse "Hervé TRONC" de Lansargues, située au lieu-dit Tartuguières, dans les marais de la commune. Les piégeurs des communes du pourtour de l'étang de l'Or ont été accueillis par le maire-adjoint Nicolas NOGUERA, en présence de René CHALOT Président de la société locale de chasse, de Patricia MOULLIN TRAFFORT Présidente du SYMBO et Nathalie VAZZOLER technicienne SYMBO, de Bernard GANIBENC administrateur de la Fédération des Chasseurs et Tanguy LEBRUN technicien fédéral, et du docteur vétérinaire Nicolas KECK Directeur du Laboratoire Vétérinaire Départemental.



Patricia MOULLIN-TRAFFORT Présidente du SYMBO a remis des équipements aux piégeurs de ragondins.



Nicolas KECK Directeur du Laboratoire Vétérinaire Départemental a fait une présentation sur les zoonoses.

Une présentation sur les zoonoses

Après avoir reçu leurs équipements, les piégeurs ont été sensibilisés par Nicolas KECK sur les zoonoses, et à la conduite à tenir en cas de découverte de ces maladies auxquelles les piégeurs sont particulièrement exposés dans l'exercice de leurs opérations de capture des ragondins et rats musqués.

Il s'agit de maladies infectieuses transmissibles de l'animal à l'homme, telles que le botulisme, la maladie de Lyme, la leptospirose.

11^{ème} année de régulation

Ces opérations de régulation, réalisées depuis 11 ans grâce à l'implication des piégeurs agréés du secteur avec l'appui logistique des intercommunalités (EPCI), permettent de préserver les aménagements autour de l'étang. Elles sont unanimement reconnues.



Le Périmètre d'intervention du SYMBO est étendu à l'échelle du bassin versant de l'étang de l'Or soit :

- La communauté d'agglomération du Pays de l'Or,
- La communauté de communes du Pays de Lunel,
- La communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup,
- Montpellier Méditerranée Métropole.

SYMBO : Siège social & Cellule technique : 130, chemin des Merles - 34400 LUNEL.

mail : secretariat@symbo.fr

Tel : 04 67 22 22 70.

Rat musqué et ragondin

Originaire d'Amérique du Nord, le rat musqué a été introduit en Europe au début du xx^e siècle pour sa fourrure.

Il a été élevé, avant que des individus échappés d'élevages ou volontairement libérés dans la nature colonisent les milieux naturels, particulièrement les cours d'eau des zones agricoles où l'espèce a causé d'importants dégâts.

A ne pas confondre avec le ragondin, espèce de rongeurs mammifère semi-aquatique, originaire d'Amérique du Sud, dont la présence en France provient d'évasions ou de lâchers volontaires.

Plus gros que le rat musqué, le ragondin est reconnaissable à ses grandes incisives de couleur orange.

En Europe, le ragondin et le rat musqué sont inscrits dans la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne.

Cela signifie qu'ils ne peuvent pas être importés, élevés, transportés, commercialisés, ou libérés intentionnellement dans la nature, et ce nulle part dans l'Union européenne.



A gauche le rat musqué, à droite le ragondin

Les chasseurs, premiers écologistes de France ?

Cette espèce est régulée pour éviter la transmission à l'homme de la leptospirose**

** Vote des chasseurs RMC-BFM TV Jean-Jacques Bourdin du 31 mai 2016 : 80% oui / 40% non.
** Les rapports de la chasse à la nature sont estimés à 300 millions d'euros pour ce qui est de l'aménagement des milieux et la gestion des parcelles arborées et végétales. La régulation des espèces exotiques envahissantes au profit des espèces indigènes 15% de ce chiffre. Source : Study BPC 2 - 2017 - Bureau d'Information et de Relations Économiques. Régulation assurée par plus de 100 000 piégeurs agréés. Source UNAFF - Union Nationale des Piégeurs agréés de France

Plus d'infos



www.chasseurdefrance.com
[#chasseursresponsables](https://twitter.com/chasseursresponsables)



ESOD : les pièges pour les réguler

Revue de détail des différentes catégories de pièges autorisés pour réguler les Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD).

Pièges de 1^{ère} catégorie

Boîtes pièges, cages à pies et à corvidés, boîtes tombantes, permettant de capturer l'animal par contention dans un espace clos, sans le maintenir par une partie du corps.



Cage à corvidés



Mini cage à pies



Boîte piège à 2 entrées



Boîte tombante



Piège en X (conibear)



Piège à oeuf



Piège à appât (livre de messe)

Pièges de 2^{ème} catégorie

Pièges déclenchés par pression sur une palette ou par enlèvement d'un appât, ou tout autre système de détente, et ayant pour objet de tuer l'animal.

Pièges à œuf, pièges à appât, livre de messe, piège en X...

Pièges interdits en coulée, interdits à moins de 200 m des habitations, interdits à moins de 50m des voies ouvertes au public (routes, autoroutes, chemins, voies SNCF, allées).

Piège de 3^{ème} catégorie

Collet muni d'un arrêtoir qui permet de capturer l'animal par le cou. Son utilisation en coulée vise surtout la capture du renard. Après mise en place, le collet doit présenter une ouverture maximale de 20 cm de diamètre. Partie basse entre 18 cm et 22 cm du sol, sauf en gueule de terrier. Emerillons obligatoires.



Pièges de 4^{ème} catégorie

Pièges à lacet déclenchés par pression sur une palette, ou tout autre système de détente. Ils permettent de capturer les animaux par une partie de leur corps, sans les tuer. Plusieurs modèles sont homologués comme le Belisle, le Billard ou le Bosset.



Piège Billard



Piège Bosset



Piège Belisle

Les pièges de 5^{ème} catégorie qui avaient pour effet d'entraîner la mort de l'animal par noyade ont été interdit en France par arrêté du 16 mars 2019.

L'Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault

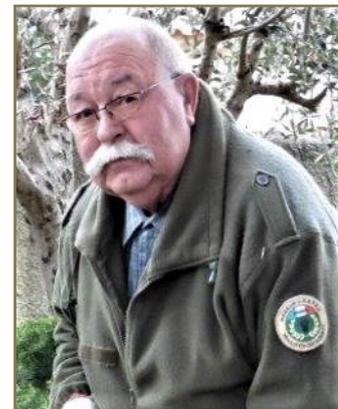
Présidée par le biterrois Jean-François EMIER, elle compte 173 adhérents.

Rattachée à l'Union Nationale des Associations de Piégeurs Agréés de France (UNAPAF), l'Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPAH) a pour mission de former et d'informer ses adhérents sur la régulation des espèces classées ESOD, dans le respect des arrêtés en vigueur.

L'ADPAH participe autant que faire se peut à certaines commissions fédérales, et s'investit particulièrement dans la formation annuelle des piégeurs à Pailhès, en étroite collaboration avec la fédération.

Pour le président de l'ADPAH Jean-François EMIER, les actions de son association s'inscrivent « dans la régulation des espèces qui portent atteinte à l'agriculture, au gibier, aux biens des personnes, à la santé et à la sécurité publique ».

ADPAH - 4 Rue de Narvich - 34500 Béziers.



Les dispositions réglementaires de classement ESOD et leurs modalités de mise en œuvre sont à consulter sur le site de la fédération www.fdc34.com

L'actu départementale

Réunion d'information sur le Brevet Grand Gibier

Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier. Ce brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier. Une réunion d'information se tiendra le 24 février 2023 à 18h30, centre social rue des anciennes écoles à Bessan. Venez nombreux défendre votre passion. **Contact : Joël Roux au 06 68 54 79 96**



Une journée de partage randonneurs/chasseurs

Lors de la fête départementale de la randonnée pédestre qui s'est tenue à la Salvetat au début du mois d'octobre, l'association des chasseurs de grand gibier était présente aux côtés de la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault. Les chasseurs ont remis ce jour-là 400 kg de pâtes à la banque alimentaire. Une information a été faite sur la recherche des animaux blessés suite à des collisions. Le Président Joël Roux a annoncé l'organisation d'une battue photographique le 1^{er} avril prochain à Caux et la reprise du rallye randonneurs/chasseurs au mois de mai à Bédarieux.

Opération Nature Propre pour l'ACM de Vendres à Agde

L'association de chasse maritime de Vendres à Agde a organisé sa 30^{ème} Opération Nature Propre. Pas moins de 70 participants ont répondu à l'invitation. Chasseurs et bénévoles ont arpenté les espaces naturels entre Portiragnes-Plage et Sérignan-Plage : La Grande Maire, la Riviérette, les abords du Libron et le lagunage. 50m³ de déchets ont été collectés, soit 3 camions. La matinée de nettoyage s'est terminée autour d'une expo photos retraçant les 30 années de l'Opération Nature Propre.



Apéritif et la grillade offert par l'ACM, le syndicat de chasse de Portiragnes et la commune ont clôturé cette journée qui fut un vrai succès.

Opération "Orion 02"

Une manœuvre d'envergure aura lieu dans l'Hérault entre le 15 février 2023 et le 10 mars 2023. Cet exercice engagera l'armée de terre, de mer et l'aviation entre le littoral (secteur Sète) et les secteurs nord de Béziers, Pézenas, Clermont l'Hérault et Montpellier.

Pour des raisons évidentes de secret militaire nous ne pouvons vous donner davantage de détails si ce n'est que la Gardiole, le causse d'Aumelas, la vallée de l'Hérault et le nord de Montpellier seront utilisés par nos militaires dans le cadre de cette opération. Ne soyez donc pas surpris de voir nos forces armées sur nos terrains héraultais !

Nécrologie : le décès de Maurice PENTINAT

Maurice PENTINAT nous a quittés en cette fin d'année 2022 à l'âge de 90 ans. Cet homme au franc parler s'était particulièrement investi dans la cause cynégétique : en tant que Président de la société de chasse de Lespignan pendant 25 ans, administrateur de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault, membre de la commission fédérale "gibier d'eau", mais aussi à l'Union Nationale de Défense des Chasses Traditionnelles Françaises (UNDCTF) où il était très proche de Georges RIBOULET et de Jean SAINT-JOSSE.



La fédération et la rédaction de notre revue présentent à ses proches leurs sincères condoléances.

Un "péladou" au nom de Francis Barthès



Pour son investissement exceptionnel dans le monde de la chasse, l'ancien maire de Saint-Jean de Minervois Francis Barthès a reçu les honneurs de ses pairs, avec la pose d'une plaque à son nom sur le "péladou" de Saint-Martial.

Très ému, celui qui fut président pendant plusieurs décennies de la société de chasse locale, administrateur et vice-président de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault était très entouré.

Outre les chasseurs locaux, on notait la présence du président fédéral et conseiller régional Max Alliès, de son prédécesseur à la fédération Jean-Pierre Gaillard, de Régine Mathieu vice-présidente fédérale, de Jean-Luc Guy administrateur fédéral et de la vice-présidente du Conseil Départemental Marie-Pierre Pons qui représentait le président Kléber Mesquida excusé.

Du gros et du lourd pour un jeune chasseur à Guzargues

Le samedi 19 novembre la diane guzarguoise, dont le territoire de chasse est situé au sud du Pic Saint-Loup, s'était donnée rendez-vous pour une battue. Dans la matinée, plusieurs sangliers ont été mis sur pied et un gros solitaire qui se dérobaît a été tué par Baptiste, un jeune chasseur passionné. A la pesée, ce sanglier accusait le poids respectable de 141 kilos.

Réaction d'un viticulteur local à la vue de ce solitaire :

« J'avais repéré ses traces plusieurs fois de celui-là, il a dû en faire des dégâts dans les vignes ! »



Elevage
de la
Gardiole

Faisans - Perdrix Rouges

06 66 15 19 99

L'actu régionale

Agrifaune valorisé dans les salons d'Occitanie

Les pratiques agroécologiques mises en œuvre avec les agriculteurs du programme Agrifaune ont été mises à l'honneur lors des salons InnovAgri et AdNatura du 26 au 28 octobre à Montpellier. De nombreux agriculteurs, enseignants, professionnels de l'écologie et étudiants ont pu découvrir les actions conduites par les partenaires Agrifaune en Occitanie.

Parmi les actions valorisées auprès des visiteurs sur nos stands : la restauration des infrastructures agroécologiques en territoire viticole, le semis de couverts précoces en période d'interculture, ou encore la restauration des bordures de champs par semis d'un couvert issu de la filière végétal local.



Présentation du réseau EPOC

La fédération régionale des chasseurs d'Occitanie a dédié un stand au projet CYN'EP, financé dans le cadre de l'écocontribution par l'OFB et la FNC lors du salon des professionnels de l'Ecologie qui se tenait du 27 au 29 octobre 2022 au Parc des Expositions de Montpellier.



Ingénieurs, techniciens, chercheurs, gestionnaires : toutes les cultures professionnelles étaient réunies pour cet événement qui rassemblait l'ensemble des structures et des acteurs engagés dans la transition écologique et la conservation de la biodiversité, tant privés que publics et des étudiants et organismes de formation en écologie.

Durant 3 jours, les visiteurs, les partenaires ont pu découvrir sur notre stand le réseau de 950 ha d'espaces naturels à vocation de préservation de la biodiversité en cours de structuration.

Archers "en herbe" au cross de l'association ELA

Le 21 octobre la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie s'est rendue à l'école primaire Blaise Pascal à Montpellier afin de participer à un cross solidaire en faveur de l'association ELA (Association européenne contre les leucodystrophies).

Afin de sensibiliser les enfants à la solidarité, au respect de la différence, à la fraternité autour d'une cause solidaire, l'association ELA organisait dans cette école plusieurs ateliers sportifs.

La FRC a été invitée à proposer un atelier tir à l'arc pour le plus grand bonheur des petits et des grands ! Plusieurs classes du CP au CM2 se sont succédées à l'atelier toute l'après-midi. L'occasion de réviser avant le départ en vacances les principales espèces de la faune sauvage de notre région, d'essayer de classer les espèces entre chassables et protégées avant de pouvoir ajuster son tir de flèche sur des cibles prêtées par Décathlon Odysseum pour l'évènement.

Cette animation a été conduite grâce à l'énergique Maude PARA, animatrice nature du projet Ecole Buissonnière au sein de la Maison Régionale de la Chasse, de la Pêche et de la Nature de Montpellier. Projet financé par l'OFB et la FNC dans le cadre de l'Eco-contribution.



Une journée *Explo'Nature* à Montpellier

Dernièrement, la Maison Régionale de la Chasse, de la Pêche et de la Nature a accueilli, lors d'une journée de sensibilisation et découverte de la Nature, petits et grands autour de différents ateliers.

En immersion dans la peau d'un naturaliste, les visiteurs ont pu observer aux jumelles la faune sauvage et tenter d'identifier mammifères et oiseaux en tout genre, pour ensuite explorer les alentours de la Maison Régionale à la recherche d'indices de présence laissés par la faune.

Une enquête Nature sur la faune cynégétique et piscicole leur a été ensuite proposée afin de découvrir en s'amusant l'univers de la chasse et de la pêche. De belles munitions végétales ou "bombes à graines" ont également pu voir le jour, façonnées par les mains de nos apprentis guérilleros des jardins, comme on dit dans le jargon.

Ces petites boules de graines, de terre et d'argile, seront ensuite déposées par leurs créateurs dans des terrains dévégétalisés ou bandes herbeuses urbaines afin de favoriser la diversité des végétales des villes et rendre service par la même occasion à nos amis les pollinisateurs ! La journée s'est ensuite terminée par une petite dégustation de pâté bien méritée qui a eu beaucoup de succès !



Retour *in natura* et aux usages d'antan



En décembre, une soirée a été dédiée à la découverte du tannage des peaux et comment se nourrir avec les plantes et les produits de la chasse.

Ce retour furtif *in natura* et aux usages d'antan a permis de sensibiliser les participants à la notion de "nature mère nourricière", à être conscient des possibilités de cueillir et récolter les produits sauvages à proximité, dans le respect des ressources disponibles.

A l'issue des interventions de trois conférenciers passionnés, chacun a pu retenir que la racine de la Bardane peut fournir le repas d'une famille, que la viande de gibier contient moins de graisse qu'un yaourt nature, ou que le son d'un tambourin fabriqué avec la peau tannée d'un cerf, dépend de la stature de l'animal !

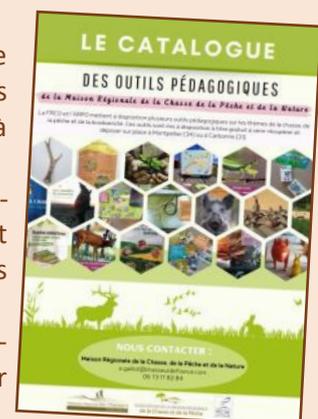
Les visiteurs sont repartis les papilles émoussées par les saveurs et goûts sauvages : civet de cerf, terrine de sanglier, sirop de plantes sauvages aux goûts floraux, rouleau de printemps aux saveurs puissantes et végétales, dessert composé de fromage blanc au coulis de macaron confit. Belle animation qui a surpris et ravie les convives d'une soirée très réussie.

Un catalogue d'outils pédagogiques à la MRCP

La fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie vient d'activer sur son site Internet, un accès au catalogue numérique des outils pédagogiques disponibles au sein de la Maison Régionale de la Chasse, de la Pêche et de la Nature à Montpellier, pour en faciliter la mise à disposition et la réservation.

Concrétisé dans le cadre du projet "Ecole Buissonnière", ce catalogue numérique facilite l'accès aux connaissances de différents supports pédagogiques et de vulgarisation ; et le partage au sein du réseau fédéral d'Occitanie et vers toute autre structure.

Depuis l'accès internet, vous pouvez feuilleter le catalogue, le télécharger, rechercher par thématique, et effectuer une pré-réservation de matériel à venir récupérer à la Maison Régionale de la Chasse, de La Pêche et de la Nature.



Les prochaines épreuves pour chiens courants



Brevets de chasse organisés par la Société Centrale Canine

Lieu	Date	Responsable	Espèce
Lunel Teyran	3 et 4 février 2023 5 février 2023	Henri Itier 06 22 93 39 41	Lapin Finale Nationale
Teyran	8 et 9 février 2023	Raymond Bel 06 68 35 65 34	Lapin
Bousquet d'Orb	3 mars 2023	Jonathan Suarez 06 61 28 98 81	Sanglier
Combaillaux	17 au 19 mars 2023	Norbert Fabre 06 21 34 11 88	Sanglier

Plus d'infos sur www.scc.asso.fr



Concours de meutes organisés par la Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants

Lieu	Date	Responsable	Espèce
Teyran	21 janvier 2023	Gérard De block 06 68 84 79 85	Lapin
Les Rives	3 au 5 mars 2023	Jean-Pierre Amalou 06 80 48 32 44	Sanglier
Castanet le Haut	17 au 19 mars 2023	Claude Daumur 07 86 34 82 89	Lièvre

Plus d'infos sur www.faccc.fr

Bécasses à la ficelle

Attachez les bécasses par le cou

*Pendez-les dans la cheminée devant
les braises au dessus d'un sèche-frite*

*Faites-les tourner régulièrement
en enroulant la ficelle*

*Arrosez-les de temps en temps
de gras de jambon cru*



Photo : Bdf

Comptez 25 à 30 minutes de cuisson



*Servez avec une
poêlée de cèpes
persillés*



DURABLE

BIODIVERSITÉ, LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE

La biodiversité, un patrimoine naturel à préserver. L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

**C'EST EN NOUS, C'EST ICI
OCCITANIE**

laregion.fr

